



8 octobre 2018

# Toujours pas de résultat complet de l'appel d'offres : Les salariés de Vestalia dans le noir

Le contrat passé entre Renault et Vestalia pour l'activité Logistique du Technocentre se termine le 31/12/2018. Renault a lancé un appel d'offres en début d'année. Le résultat de cet appel d'offres devait tomber en juillet.

Il a fallu attendre le 27 septembre pour avoir l'annonce du renouvellement du contrat DISG chez Vestalia. C'est une bonne nouvelle. Mais pour le contrat DIFP, c'est toujours le silence. Et l'échéance approche.

**Quel que soit le résultat de l'appel d'offres,**

**Que ce soit Vestalia ou une autre société qui reprend l'activité DIFP :**

**Tous les salariés de Vestalia qui le souhaitent, ainsi que les intérimaires, doivent garder leur emploi au Technocentre, et sur les autres sites Renault (Aubevoye, Flins, Lardy...).**

Le transfert des contrats de travail des salariés de Vestalia à un éventuel repreneur est possible dans le cadre des articles L1224-1 et L1224-2 du Code du Travail. Il suffit que Renault, Vestalia et le repreneur passent une convention. C'est une question de volonté.

## **L'histoire se répète : un exemple à méditer**

En 2001, les salariés de la Logistique du Technocentre travaillaient pour Calberson/Geodis, dont le contrat se terminait le 31 décembre 2001.

Le 7 décembre, n'ayant toujours pas de réponse sur le résultat de l'appel d'offres, ils se sont mis en grève, mettant la Logistique totalement à l'arrêt. Ils ont alors appris que Calberson/Geodis avait perdu le contrat au profit de Mainco et Bovis, **ce que tous les patrons leur cachaient depuis des mois pour qu'ils travaillent jusqu'au dernier jour.**

**Après 7 jours de grève, les grévistes ont obtenu que tous les salariés, CDI et intérimaires, qui le souhaitaient soient repris par Mainco et Bovis. Comme quoi, la grève ça aide !**

## **SAS 1 : Un accident qui aurait pu être évité**

Mercredi 3 octobre, un collègue de Vestalia qui travaille au SAS 1 au CRP a fait un malaise. Il a été emmené à l'infirmerie du Technocentre. Un Accident du Travail a été déclaré, avec 15 jours d'arrêt. La cause de l'accident : surmenage, surcharge de travail, sous-effectif...

Une demande de renfort au SAS 1 avait pourtant été faite le 6 septembre. Elle était restée sans réponse. La demande a été enfin validée... quelques heures après l'accident !

**Combien faudra-t-il d'accidents pour avoir des effectifs suffisants ?!**

# Accident à Flins : le résultat de mauvaises conditions de travail

Un salarié de Vestalia en CDD a eu un grave accident de travail mardi 25 septembre. Il travaillait au bâtiment P à Renault Flins

Un chariot lui a écrasé la jambe en reculant. Il a été emmené d'urgence à l'Hôpital Quesnay à Mantes-la-Jolie, et souffre de graves fractures. Il est maintenant en convalescence chez lui pour plusieurs mois. Nous nous associons à sa douleur, ainsi qu'à celle de ses proches.

**Les premiers constats font état d'une signalétique et d'une gestion du flux non claires, pas de distinction des zones engins/piétons, une porte s'ouvrant dans les 2 sens et une nécessité que le chariot recule par manque de place... Sans compter qu'il faut travailler de plus en plus vite.**

Dans un tract du 26 mars 2018, nous dénoncions déjà ces mauvaises conditions de travail : *« Est-ce normal que nous soyons obligés de travailler dans un environnement dangereux ?... Aujourd'hui, aucun accident corporel n'est à déplorer à la Logistique mais jusqu'à quand ? Les directions de Vestalia et de Renault attendent-elles qu'un drame se produise pour agir ? »*, écrivions-nous en mars. Hélas, l'accident est arrivé. Il aurait pu être encore plus grave.

**Les directions de Renault et de Vestalia doivent nous donner les moyens de travailler en toute sécurité.**

## Un inspecteur du travail à la Logistique

L'inspecteur du travail a effectué un contrôle le 2 août 2018 au bâtiment Logistique. Il a constaté les problèmes suivants :

- Travail dans de trop fortes chaleurs, manque d'eau fraîche
- Voies de circulation pour piétons encombrées, les obligeant à emprunter les voies réservées aux chariots

L'inspecteur a rappelé les obligations légales de l'employeur, et demandé à la direction de Vestalia de lui fournir un certain nombre de documents relatifs à la sécurité des salariés.

L'apparition de frigos et de fontaines à eau n'est donc pas un hasard. Quant au problème de l'encombrement, les salariés font ce qu'ils peuvent mais ils ne peuvent pas pousser les murs. Le bâtiment Logistique est trop petit.

## Un nouveau syndicat à Vestalia

Déçus par l'attitude de la CFDT, plusieurs représentants du personnel de Vestalia, élus lors des dernières élections sur la liste CFDT, ont choisi de créer une section syndicale SUD (Solidaires Unitaires Démocratiques).

Nous comptons défendre au mieux les intérêts des salariés. Mais nous ne sommes pas Zorro : nous avons besoin de vous. L'union fait la force :

**Adhérez à SUD Vestalia !**